

DISCOURS D'OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE PLENIERE DES EVÊQUES DE FRANCE

Lourdes – Jeudi 4 novembre 2004

Depuis notre précédente Assemblée du mois de mai, nous avons vécu en France un événement spirituel fort avec la venue en pèlerinage à Lourdes du pape Jean-Paul II, les 14 et 15 août derniers. A la foule des pèlerins qui étaient là et tout particulièrement aux nombreux jeunes, le Pape devait dire dans son homélie de la fête de l'Assomption : « *La Vierge de Lourdes a enfin un message pour tous : le voici : soyez des femmes et des hommes libres ! Mais rappelez-vous : la liberté humaine est une liberté marquée par le péché. Elle a besoin elle aussi d'être libérée. Christ en est le libérateur, Lui qui "nous a libérés pour que nous soyons vraiment libres" (Gal 5, 1.) Défendez votre liberté !* » Cet appel à accueillir la liberté comme un don de Dieu et à savoir la défendre sera au cœur de ma réflexion ce matin au moment d'introduire nos travaux.

*

* *

Appelés à la liberté

La liberté, la vraie liberté, la liberté spirituelle est un don de Dieu. Elle est un fruit du salut apporté par le Christ. Comme le dit saint Paul : « *C'est pour que nous soyons vraiment libres que le Christ nous a libérés* » (Gal 5, 1). Cette liberté est le fruit d'une libération, une libération du péché, c'est-à-dire de tout ce qui nous replie, nous recentre sur nous, nous empêche d'être en relation harmonieuse avec les autres, avec Dieu et avec nous-mêmes.

Cette libération fait de nous des êtres libres, c'est-à-dire capables d'aimer, disponibles au souffle d'amour de l'Esprit, prêts à porter ce fruit de l'Esprit qu'est l'amour avec ses différentes composantes que détaille l'apôtre : « *La joie, la paix, la patience, la bonté, la bienveillance, la foi, la douceur, la maîtrise de soi* » (Gal 5, 22). Ce qui est au cœur de notre dynamique actuelle d'évangélisation, c'est bien de favoriser et de permettre la rencontre de chacun avec ce Christ libérateur. Il y a vraiment là une Bonne Nouvelle pour l'homme d'aujourd'hui. L'initiative du diocèse de Paris « Toussaint 2004 » en a été, ces jours derniers, une expression forte et joyeuse. Toute notre vie ecclésiale doit être aimantée par cette annonce et par cette invitation à faire entrer dans cette expérience de transformation intérieure apportée par le Christ. Nous sommes là au cœur de la préoccupation catéchétique qui sera très présente dans les travaux de notre Assemblée cette année encore.

Une liberté source de confiance et d'assurance

Cette liberté apportée par le Christ nous donne confiance et assurance dans le témoignage à rendre à l'Evangile. Nos cœurs sont établis dans la confiance car cette liberté rend l'Eglise libre pour sa mission. Elle la libère de cette tentation de vouloir

coûte que coûte négocier une place dans la société, prendre son pouls à chaque sondage d'opinion ou se transformer en forteresse assiégée. Elle nous décentre, nous fait regarder le Christ et nous mettre à son service. Car nous savons que la Parole dont nous sommes porteurs vient d'un autre que nous et que c'est sa fécondité dans le cœur de l'homme qui est la véritable efficacité de notre action.

Cette confiance est source d'assurance, c'est-à-dire de courage et de fidélité dans l'annonce de l'Évangile, en particulier quand celle-ci rencontre l'hostilité, le désintérêt, l'agressivité ou la dérision. Certes, il faut toujours être attentif à ceux à qui on s'adresse et à nos modes de communication, mais pas au point de se laisser paralyser et de rester muet. Dans sa Lettre Apostolique *Mane Nobiscum Domine* le pape Jean-Paul II nous invite à parler avec assurance : « *En cette Année de l'Eucharistie, puissent les chrétiens s'engager avec plus de force pour témoigner de la présence de Dieu dans le monde ! N'ayons pas peur de parler de Dieu et porter la tête haute les signes de la foi. La « culture de l'Eucharistie » promeut une culture de dialogue et donne à cette dernière force et nourriture. On se trompe lorsqu'on pense que la référence publique à la foi peut porter atteinte à la juste autonomie de l'Etat et des Institutions civiles, ou bien que cela peut même encourager des attitudes d'intolérance. Si historiquement des erreurs en la matière n'ont pas manqué, même chez les croyants, [...] cela ne doit pas être porté au compte des "racines chrétiennes", mais de l'incohérence des chrétiens en ce qui a trait à leurs racines. Celui qui apprend à dire "merci" à la manière du Christ crucifié pourra être un martyr, mais il ne sera jamais un bourreau* » (n° 26).

*
* *

Défendez votre liberté !

En France, aujourd'hui, c'est cette référence publique à la foi qui fait difficulté à certains courants de l'opinion publique. Nous rencontrons des partisans d'une sécularisation complète de la société. La religion doit relever à leurs yeux des seules consciences individuelles. Ses activités doivent se cantonner dans ses lieux de culte et les déclarations de ses membres doivent être à pur usage interne. Pour les partisans de cette manière de voir, il n'y a ni légitimité ni place pour une manifestation d'une religion dans l'espace public.

Sans faire une analyse exhaustive de la situation, je tiens à relever une triple manifestation de l'influence de ce courant de pensée.

1) Du côté des aumôneries de l'Enseignement public

La loi interdisant le port ostensible de signes religieux par les élèves dans le cadre de l'École publique a eu un certain nombre d'effets indirects dans notre vie sociale. La peur d'un islamisme militant s'est souvent accompagnée d'une volonté de restreindre les expressions de la liberté religieuse pour toutes les religions. L'expression « L'École publique, sanctuaire de la République », dont les religions restent à la porte, a eu pour effet de rendre plus difficile chez certains la compréhension de la raison d'être d'une aumônerie dans l'Enseignement public.

Certes, dans beaucoup d'endroits les relations de l'aumônerie scolaire catholique avec l'établissement sont bonnes. Mais dans d'autres, des difficultés ont surgi, provenant de chefs d'établissement, d'enseignants ou le plus souvent de membres du Conseil d'Administration de l'établissement. Malgré ce qui est clairement exprimé dans la circulaire d'application de la loi sur la laïcité du 15 mars 2004, « *Elle (la loi) ne remet pas en cause les textes qui permettent de concilier l'obligation scolaire avec le droit des parents de donner, s'ils le souhaitent, une instruction religieuse à leurs enfants* », ont été signalées au Secrétariat national des Aumôneries de l'Enseignement public des difficultés pour ouvrir une aumônerie, la faire fonctionner, la faire connaître ou tout simplement entrer dans l'établissement (dans le cas d'aumôneries ayant pourtant une existence officiellement reconnue). Il nous faut donc rester vigilants dans ce domaine.

2) Le reproche de « prosélytisme »

Le reproche qui est souvent fait aux religions pour réduire leur présence dans l'espace public, c'est le danger présumé de « prosélytisme ».

Si ce mot vise à dénoncer tout ce qui est pression sur les consciences, manipulation des esprits, violence intempestive dans l'expression des convictions et non-respect de la liberté, il invite à un sain discernement, dont aucun courant de pensée ne devrait se croire dispensé.

Mais s'il exprime le refus de toute expression publique d'une proposition de la foi, le reproche fait aux religions n'est pas alors légitime. En effet, il ne peut y avoir de liberté religieuse que s'il y a liberté d'expression et possibilité de communication de sa pensée, non seulement dans les relations personnelles mais aussi dans l'espace social. La déclaration conciliaire *Dignitatis Humanae*, dont nous allons fêter l'année prochaine le 40^e anniversaire précise : « *Les groupes religieux ont aussi le droit de ne pas être empêchés d'enseigner et de manifester leur foi publiquement, de vive voix et par écrit* » (n° 4).

Nous sommes, de plus, dans une société de pluralisme culturel, une société de débats où les différentes convictions doivent pouvoir s'exprimer. Sur ce terrain, l'Eglise ne cherche pas à faire pression sur les esprits. Elle se veut en dialogue, en appelle à la conscience et à la liberté de l'autre. Elle sait que « *la vérité ne s'impose que par la force de la vérité elle-même qui pénètre l'esprit avec autant de douceur que de puissance* » (DH n° 1). La conversion à l'Evangile n'est pas affaire de stratégie ni de propagande. Elle n'est pas notre œuvre mais celle de Dieu. Seul le Christ élevé sur la croix attire à lui tous les hommes (cf. Jn 12, 32).

3) A propos d'un projet de loi

Un projet de loi *relatif à la lutte contre les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe* va être mis en discussion à l'Assemblée Nationale. Il vise à modifier certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, dans le but de mettre la sanction des propos homophobes et sexistes sur le même pied d'égalité que la sanction des propos racistes et antisémites. La loi ne précise pas ce qu'est

l'homophobie (étymologiquement : la peur du semblable). Elle semble viser les attaques contre les personnes homosexuelles.

L'Eglise a toujours soutenu le respect de la dignité de la personne humaine quelle que soit la situation dans laquelle celle-ci se trouve. Elle-même a le souci de l'accueil de chacun pour le soutenir moralement et spirituellement. Les agressions contre les personnes homosexuelles, parce qu'elles sont homosexuelles, sont inadmissibles. Elles doivent être fermement condamnées.

Mais faut-il une nouvelle loi pour cela ? Il ne semble pas. Le code pénal est suffisant pour sanctionner, comme il se doit, les délits et les crimes. De récents procès, qui ont condamné des personnes coupables de crimes sur des personnes homosexuelles, témoignent qu'il n'y a pas de vide juridique en la matière. Il est inutile d'ajouter de la loi à la loi.

De plus, le projet de loi, dans sa rédaction actuelle, ne précise pas ce que sont les propos qui mettraient en cause des personnes homosexuelles et qui permettraient à des associations de se porter partie civile. Elle laisse la question ouverte au point que chacun pourra apprécier la qualification d'un langage qui, à ses yeux, lui porte atteinte. On ne sait pas à quelles procédures, débats judiciaires et condamnations cette subjectivité peut conduire. Sera-t-il encore possible de dire qu'on ne met pas sur le même plan hétérosexualité et homosexualité ? Que la société n'est pas concernée de la même façon par le couple d'un homme et d'une femme qui fondent une famille et par un « couple » homosexuel ? Pourra-t-on dire son désaccord sur la revendication de légalisation de l'union de deux personnes du même sexe, sur l'adoption d'enfants par elles ? Ou bien sera-t-on poursuivi pour discrimination ? Ces questions sont trop graves pour qu'elles ne soient pas largement débattues. Les fondements mêmes de notre société sont en jeu.

La volonté d'établir une surveillance et un contrôle du langage, notamment au nom de l'homosexualité, paraît contestable en dehors des cas d'insultes, de calomnies et de violation de la vie privée. Le débat doit rester libre. La loi proposée tend au contraire à supprimer la liberté d'expression sur un sujet qui doit rester ouvert à la discussion. En ce sens, on peut en redouter des effets liberticides. Dans cette prise de position, nous ne défendons pas simplement la possibilité pour l'Eglise catholique de s'exprimer mais la liberté d'expression de tous dans une société vraiment démocratique.

La liberté chrétienne invite donc à ne pas baisser les bras mais à avoir le courage du témoignage. Nous pouvons nous appliquer cette adjuration de saint Paul à Timothée : *« Je t'adjure en présence de Dieu et du Christ Jésus, qui viendra juger les vivants et les morts, au nom de sa manifestation et de son règne : proclame la Parole, insiste à temps et à contre-temps, reprends, menace, exhorte, toujours avec patience et souci d'enseigner »* (2 Tm 4, 1-2). N'est-ce pas là d'ailleurs le pain quotidien de notre ministère épiscopal ?

*
* *

Une liberté source de communion et de solidarité

Mais cette liberté libère aussi des forces en nous pour vivre une plus grande communion entre frères et une plus grande solidarité avec tous les hommes. Comme évêques, nous avons pour tâche d'inviter nos Eglises diocésaines à vivre toujours plus profondément cette communion et cette solidarité. Quelqu'un d'ailleurs va nous aider durant cette Assemblée à élargir notre regard, c'est Mgr Hubert Constant, archevêque du Cap-Haïtien, Président de la Conférence épiscopale d'Haïti, qui nous parlera de la situation de son pays et de l'Eglise d'Haïti. Il nous rejoindra demain mais je le remercie déjà vivement d'avoir accepté notre invitation.

Permettez-moi d'évoquer devant vous ce matin trois situations.

1) Les victimes du terrorisme

Depuis quelques mois, nous sommes spectateurs impuissants des victimes de la crise irakienne et tout particulièrement de la prise et souvent de l'exécution d'otages par des groupes terroristes islamistes. C'est de l'indignation que nous ressentons devant ces prises d'otages innocents et de l'horreur devant l'exécution d'un certain nombre d'entre eux. Ces prises d'otages et ces exécutions sont l'occasion d'un chantage qui témoigne d'un mépris de la vie humaine et recèle un vrai danger pour les sociétés démocratiques. Nous les condamnons fermement. A la suite du pape Jean-Paul II, nous ne pouvons que porter dans la prière le peuple irakien, les chrétiens d'Irak, si durement frappés ces derniers temps, la souffrance des otages, l'inquiétude et la douleur de leur famille, celles de nos compatriotes particulièrement.

2) l'Afrique des Grands Lacs

Je voudrais ce matin dire également notre solidarité profonde et notre communion fraternelle avec les évêques de l'Afrique des Grands Lacs et tout particulièrement avec les Conférences épiscopales de la République démocratique du Congo, du Burundi et du Rwanda. Ces trois Conférences avaient invité une délégation de notre propre Conférence à leur Assemblée tenue dans le cadre de l'Association des Conférences épiscopales de l'Afrique Centrale (ACEAC), à Kinshasa, au début du mois de juillet.

Nous avons pu être témoins de la détermination et du courage de ces Eglises pour relever les redoutables défis que rencontrent leurs pays : misère, faillite du système de l'éducation et de celui de la santé, pandémie du sida, affaiblissement de l'état de droit, corruption, pillage des richesses naturelles, guerres civiles, instrumentalisation des différences ethniques, conflits entre Etats voisins... Les évêques avec leurs Eglises se sont engagés dans un appel à la paix, à la réconciliation, à la justice et au pardon. C'est un lent travail de conscientisation et d'apprentissage pratique qui passe par la mobilisation de leurs « communautés ecclésiales vivantes ».

Ces Eglises de la région des Grands Lacs ont besoin de ne pas se sentir seules mais soutenues et aidées par les autres Eglises et par la communauté internationale. Elles nous demandent de relayer leur voix auprès des responsables

politiques de notre pays. Nous ne les oublierons pas. Nous les assurons de notre aide, de nos interventions et de notre prière.

3) La construction de l'union de l'Europe

L'Union européenne a accueilli cette année dix nouveaux pays. Le 29 octobre dernier a été signé, à Rome, par les Etats membres de l'Union, un Traité instituant une Constitution pour l'Union européenne. Celui-ci doit être ratifié par chaque pays. En France, un référendum aura lieu courant 2005. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais, dès maintenant, se pose la question de l'engagement des chrétiens et des Eglises chrétiennes dans cette édification de l'union de l'Europe. La question n'est pas nouvelle. Le christianisme, en effet, a puissamment contribué dans l'histoire à former une conscience européenne. Il est regrettable d'ailleurs que le préambule du Traité n'ait pas mentionné ces racines « notamment chrétiennes » de l'Europe.

Mais la question n'est pas seulement derrière nous. Elle est aussi devant nous : comment les chrétiens vont-ils se mobiliser pour participer activement à cette aventure européenne ? Quelle Europe voulons-nous ? Quelle Europe promouvoir ? Il faut savoir gré à la dernière Semaine Sociale tenue à Lille, du 23 au 26 septembre, d'avoir apporté une contribution particulièrement riche à cette réflexion. Comme catholiques, reconnaissons que nous avons une longue expérience de rencontres entre Eglises, paroisses, mouvements et services de différents pays du continent européen. Il y a là un capital d'échanges et de fraternité spirituelle qui n'est pas sans importance pour soutenir la dynamique d'une union de l'Europe. A leur manière, les prochaines Journées Mondiales de la Jeunesse en août 2005 à Cologne devraient permettre à des jeunes de renforcer leur expérience européenne.

*

* *

Libres pour annoncer à tous l'Evangile

Il me faut maintenant aborder plus directement le travail de notre Assemblée. Là aussi, c'est la préoccupation de l'annonce de l'Evangile qui nous conduit.

1) La catéchèse

Dans notre réflexion sur la catéchèse, nous voulons être au service du Seigneur, qui veut ouvrir à tous, comme dit saint Paul, la porte de la foi (cf. Ac 14, 27 ; 1 Cor 16, 9 ; 2 Cor 2, 12 ; Col 4, 3). A une époque où la transmission est en crise, où bien des familles ont distendu leurs liens avec l'institution ecclésiale, où des enfants, des jeunes, des adultes arrivent dans nos groupes ecclésiaux sans annonce préalable de la foi, comment donner le goût de l'Evangile, les aider à découvrir de l'intérieur l'expérience chrétienne dans toutes ses dimensions ?

Oui, ce sont bien les questions qui nous habitent et qui nous invitent à renouveler notre proposition catéchétique. Il s'agit là pour nous, évêques, d'assumer une de nos tâches principales. Le *Directoire pour le ministère pastoral des évêques* affirme en effet : « *L'Evêque a pour fonction principale, avec la prédication, de promouvoir une catéchèse active et efficace* » (n° 128).

Nous continuerons notre travail avec, en mémoire, ce que déclarait le pape Jean-Paul II, le 20 février 2004, aux évêques de la Province de Paris : « *Le but de la catéchèse est, en effet, de pouvoir proclamer en Eglise la foi au Dieu Unique : Père, Fils et Saint-Esprit et de renoncer à servir tout autre absolu humain formant ainsi l'être et l'agir de l'homme... Dans la ligne des Journées Mondiales de la Jeunesse de Paris, votre Conférence travaille avec bonheur sur le renouveau de la catéchèse, pour que l'annonce de la foi se recentre sans cesse sur l'expérience de la vigile pascale, cœur du mystère chrétien qui proclame la mort et la résurrection du Sauveur, jusqu'à son retour dans la gloire* » (Jean-Paul II et les Evêques de France, p. 153).

Il nous faudra donc, en premier lieu, être bien d'accord sur la visée poursuivie. C'est pour cela que vous avez en main le projet de la première partie du texte national pour l'orientation de la catéchèse. Il sera suivi ultérieurement par une seconde partie qui donnera des indications pratiques pour une mise en œuvre opérationnelle de la proposition catéchétique.

Notre objectif, tout au long de ces jours, doit être présent à nos esprits. Nous voulons proposer aux responsables de communautés chrétiennes, et tout particulièrement aux catéchistes, un message clair, le plus simple possible, qui puisse à la fois les renouveler dans leur désir de « communiquer le message » et les inviter, en partant du cœur de leur foi, à mettre en œuvre des pratiques catéchétiques adaptées.

Il est vrai qu'après le succès de l'opération « *Aller au cœur de la foi* » – et je tiens ici à remercier chaleureusement tous ceux qui y ont contribué – les responsables de nos communautés, comme peut-être nous-mêmes, sont impatients de se doter d'organisations, de moyens et de méthodes opératoires. Mais une réforme nécessite une véritable réflexion sur ce qui la fonde. Il est donc sage que nous prenions le temps d'examiner les éléments fondamentaux de l'action catéchétique que nous souhaitons promouvoir. Cela ne nous empêchera pas de donner notre avis sur les conclusions opérationnelles que nous aimerions tirer de ces débats.

2) La réforme des structures de notre Conférence

Nous allons également poursuivre nos échanges au sujet de la mise en œuvre de la réforme des structures de notre Conférence. Ce qui nous anime depuis le début, c'est le désir de nous donner les moyens de mieux porter ensemble notre mission d'évangélisation en France aujourd'hui. Nous avons besoin entre évêques de plus de temps de réflexion ensemble, d'approfondissement des questions qui se posent et sûrement aussi d'initiatives missionnaires concertées. Le mode de nos rencontres et la manière de travailler entre nous doivent être revus en ce sens.

Nous avançons pas à pas. Il y a deux ans ont été mises en place les nouvelles provinces ecclésiastiques. Leur création commence à porter ses fruits. Elle permet des initiatives, des entraides, des soutiens nécessaires. Nous avons voté ensuite la décision de tenir plusieurs Assemblées plénières et nous avons déjà expérimenté la tenue de deux Assemblées. Comme nous l'avons décidé, nous aurons à élire au cours de cette Assemblée un deuxième vice-président et un nouveau Conseil permanent. Nous aurons également à préciser le mode de travail qui sera le nôtre dans les grands départements de la vie et de la mission de notre Eglise en France.

La disparition fin juin des régions apostoliques rend plus urgent encore un nouveau fonctionnement des services nationaux. Ceux-ci nous sont précieux et indispensables à bien des titres. Comment ne pas redire ici notre reconnaissance à tous ceux, prêtres, diacres, religieux, religieuses et laïcs qui les animent et qui sont nos collaborateurs ? Le regroupement sur un même site de la plupart de ces services nationaux favorisera les concertations, les collaborations et allègera les fonctionnements pour une meilleure disponibilité au service des missions confiées.

Cette réforme est un grand chantier. Nous tenons à la mener à bien. Certes, nous savons que toute organisation secrète une résistance interne à son propre changement. Mais nous souhaitons aller de l'avant et aboutir. Ce n'est plus le moment de regarder en arrière, si nous ne voulons pas, comme la femme de Lot, être transformés en colonnes de sel ! Il serait bon de conclure notre travail et de voter nos nouveaux statuts lors de notre Assemblée plénière de novembre 2005.

*
* *
*

Nos travaux s'ouvrent en ce jour de la saint Charles Borromée, ce grand évêque réformateur de Milan du XVI^e siècle. Tout en souhaitant une bonne fête à notre pape Jean-Paul II qui porte le prénom de Carol (Charles), confions à ce saint évêque, profondément pasteur et catéchète, les préoccupations qui sont les nôtres pour nos Eglises, pour notre pays, pour les travaux de notre Assemblée. Que le Seigneur fasse de nous, à sa prière, des hommes libres, des évêques pleinement libres pour le service de Dieu et le service des hommes, sachant qu'en régime chrétien la liberté est un autre nom de la sainteté.

✠ Jean-Pierre RICARD
Archevêque de Bordeaux
Président de la Conférence
des Evêques de France